

*Interpellation présentée par le député:
M. Frédéric Hohl*

*Date de dépôt : 20 février 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Hausse de la criminalité : à quand une réponse à la motion 1707 invitant le Conseil d'Etat à présenter un rapport sur l'impact des mesures d'exclusion de zone ?

Plusieurs informations en provenance de résidents de la Ville (notamment du quartier des Eaux-Vives) mais également de la presse amènent à penser que la criminalité (vols, agressions, brigandages, dommages à la propriété, etc.) aurait connu en 2006 une très forte hausse dans notre canton. Seules les infractions contre la loi sur les stupéfiants se maintiendraient au niveau actuel.

Les chiffres officiels seront présentés d'ici quelques semaines par la police à l'occasion de son rapport annuel. Ce rapport devra contenir les informations nécessaires afin d'établir une comparaison transparente avec les années précédentes. En effet, il semblerait que le nombre de crimes et délits puisse atteindre plus de 50'000 cas l'année dernière, contre 33'151 en 2005, soit une augmentation de plus de 50%.

Si cette évolution devait être confirmée, le diagnostic posé au début de l'exposé des motifs du projet de motion 1707 se vérifierait. Il serait donc dans l'intérêt de notre République d'étendre le champ d'application des mesures d'exclusion de zone à d'autres d'infractions que celles contre la LStup et de doubler la durée maximum de cette mesure, comme le groupe radical l'avait suggéré.

La motion 1707, telle que modifiée et votée par le Grand Conseil, demande au Conseil d'Etat d'évaluer l'efficacité des mesures d'interdiction de zone appliquées contre les auteurs d'infractions à la LStup. A cette occasion, le Conseil d'Etat devra se pencher sur la corrélation entre le fait que la criminalité augmente, sauf pour les cas impliquant de la drogue, et le fait que les mesures d'exclusion de zone ne s'appliquent qu'aux cas impliquant de la drogue.

Ma question au Conseil d'Etat est donc la suivante :

Le Département des Institutions, qui a engagé d'importantes réflexions lors des assises de la sécurité au début de ce mois, est-il disposé à fournir le rapport demandé par la motion 1707 dans un avenir très proche, afin de permettre à notre Parlement, le cas échéant, de doter notre canton des moyens permettant de soutenir le travail des forces de sécurité et de préserver la sécurité des citoyennes et des citoyens sans alourdir la charge de la justice ?